



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FAIR-PLAY ET DE L'ÉTHIQUE



RÉUNION DU 27 MARS 2019

Présents : MM. PINCEMIN, COCHET.

Assiste : M. DIAZ (Président - Comité).

Excusés : Mmes GONTARCZYK, ESCROIGNARD.
MM. GUERIN, BLONDEAU.

INFORMATION IMPORTANTE

Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le Comité d'appel chargé des affaires courantes du DVOF.

COMMUNIQUÉ

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

→ Les championnats du challenge « **Fair-play Equipes** » :

SENIORS : D1 – D2 – D3 – D4

SENIORS F : D1 (nouveau)

U19 : D1 – D2 – D3

U17 : D1 – D2 – D3

U15 : D1 – D2 – D3 – D4

ANCIENS : D1

CDM : D1 – D2

FUTSAL : D1 – D2 (nouveau)

→ La commission rappelle aux clubs qu'il est possible de récupérer des points de BONUS suivant l'article du Challenge du « **Fair-play Equipe** » ci-dessous :

Article 4.2 : Points de BONUS

- **Article 4.2.1** : Après 2 rencontres consécutives de championnat dirigées par un arbitre officiel uniquement, sans aucune sanction administrative, l'équipe concernée pourra demander à la Commission Fair-play et Ethique, 2 points de BONUS venant en déduction des points de malus de ladite équipe. La demande devra être faite par écrit (courrier, fax, courriel) avec les informations concernant la catégorie, la division, le groupe, l'équipe concernée et la copie des feuilles de matches concernées.

CHALLENGE FAIR-PLAY CLUBS

→ La commission rappelle à toutes les Présidentes et tous les Présidents que des points de bonus peuvent être attribués pour le challenge « Fair-play Clubs » lors des rencontres foot animation U11 & U13. Il suffit pour cela de compléter le document intitulé « REGARDS CROISES » au verso des feuilles de match.



OPÉRATION « CARTON VERT »

La Commission Fair-play & Ethique prend en charge le suivi de l'opération « **Carton Vert** ».

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

Ce dispositif sera mis en application **sur les rencontres du championnat U15 / D1** à compter des rencontres du **9 février 2019**.

L'information, et le matériel nécessaire a été transmise aux clubs concernés ainsi qu'aux arbitres

Nous rappelons que **le club recevant a la charge de mettre en place l'opération**, ainsi que celle de transmettre la fiche d'observation au DVOF- Commission Fair-play & Ethique (par mail ou par courrier). Ces fiches permettront à la commission de suivre l'opération et d'éventuellement récompenser les lauréats à la fin de la saison.

La F.F.F. est attentive à la mise en place de cette opération, et devrait accorder une dotation aux bénéficiaires.

Merci aux clubs pour **leur implication dans cette opération aux fortes valeurs éducatives**.

Pour toute question, merci de les adresser par voie officielle à la destination de la Commission Fair-play & Ethique.

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS

Club : A. S. CHARS

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - D** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour faute grossière lors de la rencontre N°20879824 du 10/03/2019.

Club : A. S. ÉRAGNY F. C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - A** est pénalisée de **10 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/02/2019 pour comportement intimidant / menaçant envers un officiel (Arbitre, Délégué, ...) pendant la rencontre N°20521406 du 20/01/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - A** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire en dehors de toute action de jeu lors de la rencontre N°20517876 du 10/03/2019.

Club : A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE

L'équipe **CDM** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **6 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour propos injurieux à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre N°20562612 du 10/03/2019.

Club : ADAMOIS O.

L'équipe **U19** du club évoluant en **D2 - A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20532402 du 10/03/2019.

Club: ARNOUVILLE F. A.S.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20521416 du 10/03/2019.

Club : ARRONVILLE F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - D** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour faute grossière lors de la rencontre N°20879824 du 10/03/2019.



Club: AUVERS ENNERY F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour propos déplacés à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre N°20521546 du 10/03/2019.

Club : BONNEUIL EN FRANCE F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - C** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20518140 du 10/03/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour Propos déplacés à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre N°20521546 du 10/03/2019.

Club : COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

L'équipe **U19** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **6 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour comportement excessif pendant la rencontre N°20526982 du 17/03/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - C** est pénalisée de **20 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/02/2019 pour acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical envers un joueur / entraîneur / dirigeant pendant la rencontre hors action de jeu N°20518132 du 20/1/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/02/2019 pour faute grossière lors de la rencontre N°20521555 du 17/02/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/02/2019 pour faute grossière lors de la rencontre N°20521555 du 17/02/2019.

Club : DEUIL ENGHEN F.C.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D2 - A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20548436 du 17/03/2019.

Club : DOMONT F.C.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D3 - C** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20548797 du 17/03/2019.

Club : EAUBONNE C.S. MUNICIPAL

L'équipe **CDM** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour propos injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre N°20562630 du 17/03/2019.

Club : ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - C** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 07/03/2019 pour exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20521674 du 03/03/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - C** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour propos excessifs à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre N°20521680 du 10/03/2019.

L'équipe **U15** du club évoluant en **D3 - A** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour propos injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre N°20536080 du 09/03/2019.



Club : FOSSES F. U.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour propos injurieux à l'encontre de l'officiel en dehors de la rencontre N°20518027 du 17/03/2019.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D3 - A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20978226 du 17/03/2019.

Club : FRANCONVILLE F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre envers un joueur / entraîneur / dirigeant pendant la rencontre hors action de jeu N°20485267 du 17/03/2019.

Club : FRETTOISE E.S.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - A** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 07/03/2019 pour Propos excessifs à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre N°20517878 du 24/02/2019.

Club : GARGES LES GONESSE F.C.M.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - C** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20518142 du 10/03/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - C** est pénalisée de **6 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour Propos injurieux à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre N°20518142 du 10/03/2019.

Club : GOUSSAINVILLE F.C.

L'équipe **CDM** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour Propos injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre N°20562630 du 17/03/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour Anéantissement d'une occasion de but lors de la rencontre N°20485980 du 10/03/2019.

L'équipe **U17** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour Propos injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre N°20548326 du 10/03/2019.

Club : GROSLAY F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20484981 du 10/03/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre envers un joueur / entraîneur / dirigeant hors la rencontre N°20489981 du 10/03/2019.

Club : JOUY LE MOUTIER F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **8 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour Comportement excessif envers un officiel en dehors de la rencontre N°20484977 du 10/03/2019.



Club : MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **6 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour Comportement excessif à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre N°20485251 du 10/03/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour Anéantissement d'une occasion de but lors de la rencontre N°20485267 du 17/03/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour Anéantissement d'une occasion de but lors de la rencontre N°20485267 du 17/03/2019.

Club : MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - C** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/02/2019 pour Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20518132 du 20/1/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20484978 du 10/03/2019.

Club: NEUVILLE S/OISE A.S.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en SENIORS D2 - A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 07/03/2019 pour Acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20485107 du 24/02/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en SENIORS D2 - A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour Propos injurieux à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20885133 du 17/03/2019.

Club : OSNY F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en SENIORS D2 - A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre envers un joueur / entraîneur / dirigeant pendant la rencontre hors action de jeu lors de la rencontre N°20485132 du 17/03/2019.

L'équipe **U19** du club évoluant en U19 D1 - est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour Comportement excessif en dehors de la rencontre lors de la rencontre N°20526978 du 17/03/2019.

Club : PARMAIN A.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en SENIORS D4 - D est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour Propos injurieux à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20879843 du 17/03/2019.

Club : ROISSY EN FRANCE U.S.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en SENIORS D2 - A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/02/2019 pour Propos injurieux à l'encontre de l'officiel en dehors de la rencontre lors de la rencontre N°20485128 du 17/02/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en SENIORS D2 - A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour Exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20485135 du 17/03/2019.



Club : S. F. C. CHAMPAGNE 95

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en SENIORS D2 - A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/03/2019 pour Propos injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre lors de la rencontre N°20485107 du 24/02/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - B** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/02/2019 pour acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20521555 du 17/02/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D4 - B** est pénalisée de **10 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/02/2019 pour menace verbale à l'encontre de l'officiel en dehors de la rencontre N°20521555 du 17/02/2019.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20485132 du 17/03/2019.

Club : SANNOIS ST GRATIEN ENT.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre envers un joueur / entraîneur / dirigeant hors la rencontre N°20489981 du 10/03/2019.

Club: ST LEU 95 F.C.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **8 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour comportement excessif à l'encontre de l'officiel au cours de la rencontre N°20484979 du 10/03/2019.

Club: ST OUEN L'AUMONE A.S.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D2 - A** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour acte de brutalité à l'encontre d'un adversaire à l'occasion d'une action de jeu lors de la rencontre N°20485116 du 10/03/2019.

Club: ST PRIX E.S.

L'équipe **U15** du club évoluant en **D2 - A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/03/2019 pour exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20535916 du 17/03/2019.

Club : U. S. PERSAN 03

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D1** est pénalisée de **8 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/02/2019 pour propos injurieux à l'encontre d'un adversaire au cours de la rencontre N°20484990 du 17/02/2019.

Club: VAURÉAL F. C. M.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - C** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20518141 du 10/03/2019.



Club : VILLIERS LE BEL J.S.

L'équipe **SENIORS** du club évoluant en **D3 - C** est pénalisée de **7 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour propos injurieux à l'encontre de l'officiel en dehors de la rencontre N°20518142 du 10/03/2019.

L'équipe **U19** du club évoluant en **D3 - B** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/03/2019 pour exclusion suite à un second avertissement lors de la rencontre N°20984665 du 10/03/2019.

L'équipe **CDM** du club évoluant en **D2 - A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission Statuts et Règlements du DVOF du 25/02/2019 pour inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match lors de la rencontre N°20844499 du 10/02/2019.

L'équipe **CDM** du club évoluant en **D2 - A** est pénalisée de **3 points de MALUS**, à la suite de la décision de la Commission Statuts et Règlements du DVOF du 25/02/2019 pour inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match lors de la rencontre N°20844499 du 10/02/2019.

COURRIERS DES CLUBS

Club : ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

Votre courriel du 5 mars 2019

Suite à votre courriel, les vérifications confirment le nombre de **15 points de MALUS** au 1 Mars 2019 pour l'équipe **SENIORS D2 - B** de votre club. :

Commission de Discipline du	N° de Match	Licencié	Nombre de match de suspension	Points MALUS
27/09/2018	20485195	JOUEUR	2	3
15/11/2018	20485217	JOUEUR	2	3
06/12/2018	20485131	EDUCATEUR	3	6
21/02/2019	20485261	JOUEUR	1	3
TOTAL AU 01/03/2019				15

Les points de BONUS pour présence aux réunions de début de saison seront intégrés en fin de saison.

Club : ST LEU 95 F.C.

Votre courriel du 13 mars 2019

Suite à votre courriel, les vérifications confirment le nombre de **29 points de MALUS** au 1 Mars 2019 pour l'équipe **SENIORS D1** de votre club. :

Commission de Discipline du	N° de Match	Licencié	Nombre de match de suspension	Points MALUS
11/10/2018	20484930	DIRIGEANT	3	6
15/11/2018	20484951	JOUEUR	1	3
29/11/2018	20484958	JOUEUR	4	7
20/12/2018	20484958	DIRIGEANT	8 MOIS	10
14/02/2019	20485017	JOUEUR	2	3
TOTAL AU 01/03/2019				29



Club: ST BRICE F.C.

Votre courriel du 8 mars 2019

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D4 – POULE A**

Matches n° 20536516 du 22/09/2018 et 20536521 du 29/09/2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D4 – POULE A**

Matches n° 20536525 du 13/10/2018 et 20536533 du 11/10/2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D4 – POULE A**

Matches n° 20536543 du 01/12/2018 et 20536537 du 12/01/2019

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D1**

Matches n° 20535792 du 01/12/2018 et 20535798 du 08/12/2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D1**

Matches n° 20535778 du 19/01/2019 et 20535815 du 09/02/2019

Club: VIARMES ASNIÈRES OL.

Votre courriel du 2 mars 2019

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **SENIORS – D3 - POULE A**

Matches n° 20517820 du 23/09/2018 et 20517827 du 07/10/2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **SENIORS – D3 - POULE A**

Matches n° 20517014 du 10/02/2019 et 20517886 du 17/02/2019

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **SENIORS – D4 - POULE A**

Matches n° 20521370 du 21/10/2018 et 20521377 du 04/11/2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **ne peut pas vous accorder les 2 points de bonus** étant donné que sur la rencontre N° 20521391 une sanction administrative a été délivré à un joueur de votre équipe.

Equipe concernée : **SENIORS – D4 - POULE A**



Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D4 - POULE C**

Matches n° 20536697 du 29/09/2018 et 20536702 du 13/10/2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D4 - POULE C**

Matches n° 20536727 du 08/12/2018 et 20536717 du 15/12/2018

Club: MENU COURT A.S.

Votre courriel du 12 mars 2019

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U17 – D3 - POULE C**

Matches n° 20548792 du 17/02/2019 et 20548780 du 10/03/2019

Club: BOISSY L'AILERIE ET. SP.

Votre courriel du 14 mars 2019

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **SENIORS – D4 - POULE B**

Matches n° 20521493 du 13/01/2019 et 20521534 du 24/02/2019

Club: OSNY F.C.

Votre courrier du 27 mars 2019

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U17 – D3 - POULE C**

Matches n° 20548734 du 14/10/2018 et 20548744 du 21/10/2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U17 – D3 - POULE C**

Matches n° 20548759 du 04/11/2018 et 20548739 du 11/11/2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U17 – D3 - POULE C**

Matches n° 20548765 du 18/11/2018 et 20548774 du 02/12/2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U17 – D3 - POULE C**

Matches n° 20548779 du 10/03/2019 et 20548798 du 17/03/2019



Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D2 - POULE B**

Matches n° 20535954 du 29/09/2018 et 20535950 du 22/09/2018

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D2 - POULE B**

Matches n° 20535972 du 10/11/2018 et 20535983 du 01/12/2018

Club: DEUIL ENGHIEU F.C.

Votre courrier du 24 mars 2019

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matches de championnat consécutifs **sans aucune sanction administrative** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission **accorde les 2 points de bonus** et transmet au secrétariat pour suite à donner.

Equipe concernée : **U15 – D2 - POULE A**

Matches n° 20535917 du 16/03/2019 et 20535923 du 23/03/2019

PROCHAINE RÉUNION DE LA COMMISSION PRÉVUE AU MERCREDI 24 AVRIL 2019



DISTRICT DU VAL DOISE DE FOOTBALL

FICHE FAIR PLAY CHALLENGE CLUB

REGARDS CROISÉS FOOT-ANIMATION

DATE		N° DE MATCH	
------	--	-------------	--

EQUIPE RECEVANTE		EQUIPE VISITEUSE	
------------------	--	------------------	--

COMPETITION

 CRITERIUM

CATEGORIE	
SERIE	
GROUPE	

 COUPE

COUPE	
TOUR	

APPRÉCIATION PAR L'ÉQUIPE RECEVANTE DE L'ÉQUIPE VISITEUSE

APPRÉCIATION PAR L'ÉQUIPE VISITEUSE DE L'ÉQUIPE RECEVANTE

ITEM 1 - L'AVANT MATCH

ACCUEIL / PONCTUALITE				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 1
3	2	1	0	

ITEM 1 - L'AVANT MATCH

ACCUEIL / PONCTUALITE				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 1
3	2	1	0	

ITEM 2 - LE MATCH

FAIR PLAY				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 2
3	2	1	0	

ITEM 2 - LE MATCH

FAIR PLAY				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 2
3	2	1	0	

ITEM 3 - L'APRES MATCH

CONVIVIALITE				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 3
3	2	1	0	

ITEM 3 - L'APRES MATCH

CONVIVIALITE				Total points
Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	ITEM 3
3	2	1	0	

TOTAL POINTS FAIR PLAY

--

TOTAL POINTS FAIR PLAY

--

EVALUATEUR

NOM & PRENOM	
STATUT	

Signature

--

EVALUATEUR

NOM & PRENOM	
STATUT	

Signature

--

Signature de l'Arbitre de la rencontre

Nom et Prénom

--



CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2018 / 2019

SENIORS - DIMANCHE APRES-MIDI & SENIORS FEMININES - TOTAL des POINTS de MALUS



ARRETE AU 29/03/2019

Si total > 0 → MALUS
Si total < 0 → BONUS

CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL
SENIORS DEPARTEMENTAL 1		SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A		SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B		SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	
CORMEILLAIS A.C.S.	6	DEUIL ENGHEN F.C.	0	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	PUISEUX LOUVRES 95	0
SARCELLES A.A.S.	7	BEAUCHAMP A.S.	3	ST LEU 95 FC	0	VILLIERS LE BEL J.S.	0
ST BRICE F.C.	10	CERGY PONTOISE F.C.	7	ARNOUVILLE F. A.S.	3	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	13	ADAMOIS O.	7	ECOUEU F.C.	3	BONNEUIL EN FRANCE F.C.	3
GOUSSAINVILLE F.C.	15	R. F. C. ARGENTEUIL	9	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	3	BOISSY L' AILLERIE ET.SP.	8
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	19	U. S. PERSAN 03	10	DEUIL ENGHEN F.C.	6	AUVERS ENNERY F.C.	10
GROSLAY F.C.	23	OSNY F.C.	13	ARGENTEUIL F.C.	6	ARRONVILLE F.C.	16
GARGES LES GONESSE F.C.M.	23	ERMONT AM. S.	13	ST PRIX E.S.	7	SFC CHAMPAGNE 95	17
ECOUEU F.C.	24	ROISSY EN FRANCE U.S.	16	MENUCOURT A.S.	7	COURDIMANCHE A.S.	21
U. S. PERSAN 03	31	S. F. C. CHAMPAGNE 95	16	ROISSY EN FRANCE U.S.	7	VAUREAL F. C. M.	23
ST LEU 95 F.C.	37	NEUVILLE S/OISE A.S.	17	FOSSES F. U.	17	PONTOISIENNE J.S.	F
JOUY LE MOUTIER F.C.	45	ST OUEN L'AUMONE A.S.	36	PONTOISIENNE J.S.	23		

SENIORS FEMININES DEPARTEMENTAL 1		SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B		SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C		SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	
ARGENTEUIL F.C.	0	EZANVILLE ECOUEU U.S.	0	VEXIN A.S.	0	EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	3	ERMONT AM. S.	3	GAFEPB	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	MENUCOURT A.S.	3	GONESSE R.C.	7	BEAUCHAMP A.S.	3
R. F. C. ARGENTEUIL	0	MARLY LA VILLE E.S.	12	VAUREAL F. C. M.	10	ENT. BEAUMONT MOURS	3
SARCELLES A.A.S.	0	FRANCONVILLE F.C.	13	GARGES FCM	13	PRESLES U.S.L. FOOTBALL	3
ST LEU 95 F.C.	0	ST PRIX E.S.	14	AUVERS ENNERY F.C.	16	PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	7
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	15	MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	17	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	7
VEXIN A.S.	0	A. S. ERAGNY F. C.	17	COURDIMANCHE A.S.	20	BOUFFEMONT A.C.F.	10
U. S. PERSAN 03	F	ARGENTEUIL F.C.	19	VILLIERS LE BEL J.S.	28	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	13
CERGY PONTOISE F.C.	F	SARCELLES A.A.S.	27	BEZONS U. SECTION OM.	34	FONTENAY EN PARISIS FC	13
		GONESSE R.C.	37	GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	F	MARLY LA VILLE E.S.	13
		VEXIN A.S.	F	BONNEUIL EN FRANCE F.C.	F	SASSOUN AS	F

Nombre total de points de MALUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A		SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A		SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / D	
VIARMES ASNIERES OL.	-4	VIARMES ASNIERES OL.	-2	ECLAIR DE PUISEUX	0
ECLAIR DE PUISEUX	0	BEZONS U. SECTION OM.	0	MONTMORENCY F.C.	0
MONTMORENCY F.C.	0	ERMONT AM. S.	0	MONTSOULT BAILLET US	0
GROSLAY F.C.	6	EZANVILLE ECOUEU U.S.	0	ASSYRO CHALDEENS DE FRANCE CS	0
FRETTOISE E.S.	7	MAGNY EN VEXIN F.C.	0	EZANVILLE ECOUEU U.S.	3
CORMEILLAIS A.C.S.	7	MONTSOULT BAILLET US	0	A. S. CHARS	7
PARISIS F.C.	10	NEUVILLE S/OISE A.S.	0	FOSSES F. U.	7
DOMONT F.C.	14	ARNOUVILLE F. A.S.	6	THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	7
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	20	THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	6	ARRONVILLE F.C.	7
FONTENAY EN PARISIS FC	21	A. S. ERAGNY F. C.	16	PARMAIN A.C.	20
A. S. ERAGNY F. C.	24	DOMONT F.C.	20	FRETTOISE E.S.	23
JOUY LE MOUTIER F.C.	27	EXEMPT		ENT. BEAUMONT MOURS	F



Notre partenaire Challenges Fair-play

F : équipe forfait général



CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2018 / 2019

JEUNES U17 & U19 - TOTAL des POINTS MALUS

Si total > 0 → MALUS
Si total < 0 → BONUS



ARRETE AU 29/03/2019

CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL
U17 DEPARTEMENTAL 1		U17 DEPARTEMENTAL 3 / A		U19 DEPARTEMENTAL 1		U19 DEPARTEMENTAL 3 / A	
BEZONS U. SECTION OM.	0	A.S. ERAGNY F.C.	0	SARCELLES A.A.S.	3	COURDIMANCHE A.S.	0
SARCELLES A.A.S.	0	CORMEILLAIS A.C.S.	0	GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	EZANVILLE ECOUEN U.S.	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	GOUSSAINVILLE F.C.	0	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	3	GOUSSAINVILLE F.C.	0
CORMEILLAIS A.C.S.	3	ECOUEEN F.C.	0	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	6	VIARMES ASNIERES OL.	7
GOUSSAINVILLE F.C.	5	ARGENTEUIL F.C.	0	CERGY PONTOISE F.C.	7	S. F. C. CHAMPAGNE 95	10
ECOUEEN F.C.	6	ADAMOIS O.	0	ERMONT AM. S.	7	FOSSES F. U.	F
R.F.C. ARGENTEUIL	7	GROSLAY F.C.	3	ARGENTEUIL F.C.	10	GRUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUC	F
ARGENTEUIL F.C.	7	FOSSES F.U.	6	MARLY LA VILLE E.S.	13	MONTMORENCY F.C.	F
CERGY PONTOISE F.C.	7	COURDIMANCHE A.S.	7	OSNY F.C.	18		
ST BRICE F.C.	10	U. S. PERSAN 03	10	ST PRIX E.S.	F		
U17 DEPARTEMENTAL 2 / A		U17 DEPARTEMENTAL 3 / B		U19 DEPARTEMENTAL 2 / A		U19 DEPARTEMENTAL 3 / B	
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	VEXIN A.S.	0	GONESSE R.C.	-2	BOISSY L'AILLERIE ET.SP.	0
FRANCONVILLE F.C.	0	EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0	EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0	ECOUEEN F.C.	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	ST PRIX E.S.	0	GOUSSAINVILLE F.C.	0	VEXIN A.S.	0
PARISIS F.C.	0	ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	GROSLAY F.C.	3
ST LEU 95 FC	0	FRANCONVILLE F.C.	0	ADAMOIS O.	3	SURVILLIERS AVENIR	7
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	3	CERGY PONTOISE F.C.	7	MENUCOURT A.S.	3	VILLIERS LE BEL J.S.	13
MONTMORENCY F.C.	7	VILLIERS LE BEL J.S.	10	U. S. PERSAN 03	7	BEAUCHAMP A.S.	F
DEUIL ENGHEN F.C.	10	BEAUCHAMP A.S.	27	BEZONS U. SECTION OM.	7	EXEMPT	0
ERMONT AM. S.	23	FRETTOISE E.S.	F	MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	10		
ARNOUVILLE F. A.S.	F	SURVILLIERS AVENIR	F	JOUY LE MOUTIER F.C.	10		
U17 DEPARTEMENTAL 2 / B		U17 DEPARTEMENTAL 3 / C		U19 DEPARTEMENTAL 2 / B			
GONESSE R.C.	-2	OSNY F.C.	-8	DEUIL ENGHEN F.C.	-2		
A.S. ERAGNY F.C.	0	MENUCOURT A.S.	-2	CERGY PONTOISE F.C.	0		
ENT. MARLY PUISEUX L	0	EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	ECOUEEN F.C.	0		
SARCELLES A.A.S.	0	AUVERS ENNERY F.C.	3	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	0		
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	MONTSOULT BAILLET US	3	PARISIS F.C.	0		
GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	DEUIL ENGHEN F.C.	7	A. S. ERAGNY F. C.	3		
BEZONS U. SECTION OM.	6	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	7	ST LEU 95 F.C.	7		
ADAMOIS O.	7	DOMONT F.C.	13	CORMEILLAIS A.C.S.	14		
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	7	ENT. BEAUMONT MOURS	F	FRANCONVILLE F.C.	14		
ENT. VIARMES BELLOY	F	PONTOISIENNE JS	F	SARCELLES A.A.S.	34		
		U17 DEPARTEMENTAL 3 / D					
		VAUREAL F. C. M.	0				
		ST PRIX E.S.	0				
		ST LEU 95 F.C.	0				
		ROSSY EN FRANCE U.S. 2	0				
		MAGNY EN VEXIN F.C.	0				
		FONTENAY EN PARISIS FC	6				
		NEUVILLE S/OISE A.S.	14				
		ROSSY EN FRANCE U.S.	47				
		VILLIERS LE BEL J.S.	F				

F : équipe forfait général



Notre partenaire
Challenges Fair-play

Nombre total de points de MALUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2018 / 2019

JEUNES U15 - TOTAL des POINTS MALUS

ARRETE AU 29/03/2019

Si total > 0 → MALUS
Si total < 0 → BONUS



CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL	CLUBS	TOTAL
U15 DEPARTEMENTAL 1		U15 DEPARTEMENTAL 3 / A		U15 DEPARTEMENTAL 4 / A	
ST BRICE F.C.	-4	ADAMOIS O.	0	ST BRICE F.C.	-6
FRANCONVILLE F.C.	0	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	0	DEUIL ENGHIEU F.C.	-2
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	CORMEILLAIS A.C.S.	0	AUVERS ENNERY F.C.	0
R.F.C. ARGENTEUIL	0	ERMONT AM. S.	0	DOMONT F.C.	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	GONESSE R.C.	0	EAUBONNE C.S.M.	0
ST LEU 95 F.C.	0	GROSLAY F.C.	0	ENT. ECOUEN BOUFFEMONT	0
ST OUEN L'AUMONE A.S.	7	MONTMORENCY F.C.	3	GONESSE R.C.	0
ARGENTEUIL F.C.	10	ROISSY EN FRANCE U.S.	7	<i>ROISSY EN FRANCE U.S.</i>	<i>F</i>
BEZONS U. SECTION OM.	14	ST LEU 95 F.C.	10	<i>VAUREAL F.C.M.</i>	<i>F</i>
A. S. ERAGNY F. C.	14	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	14	<i>PRESLES U.S.L.</i>	<i>F</i>
U15 DEPARTEMENTAL 2 / A		U15 DEPARTEMENTAL 3 / B		U15 DEPARTEMENTAL 4 / B	
ARGENTEUIL F.C.	0	BEZONS U. SECTION OM.	0	ARGENTEUIL F.C.	0
CORMEILLAIS A.C.S.	0	EAUBONNE C.S.M.	0	ARNOUVILLE F. A.S.	0
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	ENT. MARLY PUISEUX L.	0	CERGY PONTOISE F.C.	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0	EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	ENT. MARLY PUISEUX L.	0
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	0	MONTSOULT BAILLET US	0	PARISIS F.C.	0
SARCELLES A.A.S.	0	SARCELLES A.A.S.	0	ST LEU 95 F.C.	0
ST BRICE F.C.	3	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	ST PRIX E.S.	0
ST PRIX E.S.	10	A. S. ERAGNY F. C.	10	VILLIERS LE BEL J.S.	0
DEUIL ENGHIEU F.C.	15	<i>FONTENAY EN PARISIS FC</i>	<i>F</i>	<i>SURVILLIERS AVENIR</i>	<i>F</i>
PARISIS F.C.	21	<i>GARGES LES GONESSE F.C.M.</i>	<i>F</i>	<i>EXEMPT</i>	<i>0</i>
U15 DEPARTEMENTAL 2 / B		U15 DEPARTEMENTAL 3 / C		U15 DEPARTEMENTAL 4 / C	
OSNY F.C.	-4	MAGNY EN VEXIN F.C.	-2	ENT. VIARMES BELLOY	-4
MENUCOURT A.S.	-2	BEAUCHAMP A.S.	0	CORMEILLAIS A.C.S.	0
CERGY PONTOISE F.C.	0	CERGY PONTOISE F.C.	0	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	ENT. ECOUEN BOUFFEMONT	0	COUDIMANCHE A.S.	0
MONTMAGNY S.	0	JOUY LE MOUTIER F.C.	0	FRANCONVILLE F.C.	0
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	OSNY F.C.	0	MAGNY EN VEXIN F.C.	0
U. S. PERSAN 03	0	VAUREAL F.C.M.	0	NEUVILLE S/OISE A.S.	0
ADAMOIS O.	7	ST OUEN L'AUMONE A.S.	10	R.F.C. ARGENTEUIL	0
ARNOUVILLE F. A.S.	7	GOUSSAINVILLE F.C.	19	VEXIN A.S.	0
ERMONT AM. S.	7	VILLIERS LE BEL J.S.	20	<i>MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.</i>	<i>F</i>



Notre partenaire
Challenges Fair-play

Nombre total de points de MALUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15





CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES - SAISON 2018 / 2019

CHAMPIONNATS DIMANCHE MATIN & CHAMPIONNATS FUTSAL - TOTAL des POINTS de MALUS



ARRETE AU 29/03/2019

Si total > 0 → MALUS / Si total < 0 → BONUS

CLUBS	TOTAL
CDM DEPARTEMENTAL 1	
ADAMOIS O.	0
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0
A.S. ERAGNY F.C.	3
BELLOY ST MARTIN A.S.C.	3
GONESSE R.C.	3
ST BRICE F.C.	3
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	6
GOUSSAINVILLE F.C.	7
EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	7
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	10

CLUBS	TOTAL
ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	
MENUCOURT A.S.	-4
FRANCONVILLE F.C.	0
ST LEU 95 F.C.	0
BEAUCHAMP A.S.	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0
CERGY PONTOISE F.C.	0
GONESSE R.C.	0
MONTMAGNY S.	3
MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.	3
ST PRIX E.S.	3
BEZONS U. SECTION OM.	7
<i>ST OUEN L'AUMONE A.S.</i>	<i>F</i>

CLUBS	TOTAL
FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	
ATTAINVILLE FUTSAL C	0
PERSANAISE CFJ	0
SPORTIFS DE GARGES	0
TOUSKAROT FZ	0
GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	6
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	7
SPORT CŒUR MARCOUVILLE	9
<i>ARGENTEUIL RFC</i>	<i>F</i>
<i>DEUIL ENGHIEU FC</i>	<i>F</i>
<i>EAUBONNE C.S. MUNICIPAL</i>	<i>F</i>

CLUBS	TOTAL
CDM DEPARTEMENTAL 2 / A	
MACCABI SARCELLES	0
CORMEILLAIS A.C.S.	0
ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	0
VAUREAL F. C. M.	0
CERGY PORTUGAIS	0
VILLIERS LE BEL J.S.	9
ROISSY EN FRANCE U.S.	10
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	20
<i>A. C. S. DE BRUYERES</i>	<i>F</i>
<i>PONTOISIENNE J.S.</i>	<i>F</i>



Notre partenaire
Challenges Fair-play

CLUBS	TOTAL
FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	
EAUBONNE C.S. MUNICIPAL	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	0
MONTMORENCY FUTSAL	0
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	0
PARIS CDG FUTSAL	3
PARMAIN FUTSAL A.S.	6
ARGENTEUIL F.C.	6
ATTAINVILLE FUTSAL C.	7

CLUBS	TOTAL
CDM DEPARTEMENTAL 2 / B	
AM. PERSONNEL CENTRE HOSPITALIER GONESSE	0
MENUCOURT A.S.	0
LE MESNIL AUBRY F.C.	0
DOMONT F.C.	0
MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	0
ST PRIX E.S.	3
BEAUCHAMP A.S.	3
GARGES LES GONESSE F.C.M.	7

Nombre total de points de MALUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
<i>De 20 à 29 points de MALUS</i>	-1
<i>De 30 à 39 points de MALUS</i>	-2
<i>De 40 à 49 points de MALUS</i>	-3
<i>De 50 à 59 points de MALUS</i>	-5
<i>De 60 à 69 points de MALUS</i>	-7
<i>De 70 à 79 points de MALUS</i>	-10
<i>80 points de MALUS et plus</i>	-15

CLUBS	TOTAL
FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	
A.F.S. VAUREAL	0
A. C. OSNY	0
FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS	0
SPORT CŒUR MARCOUVILLE	0
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	7
GOUSSAINVILLE F.C.	7
ERMONT FUTSAL	13

F : équipe forfait général